

ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent; 9, les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état; 10, copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. Présentée à la Chambre des communes le 28 avril 1887, par l'honorable Thos. White.....*Imprimée pour les documents de la session seulement.*

34a. Convention intervenue entre James Leamy et Donald McGillivray et Sa Majesté la reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, du Canada, pour l'enlèvement et la réfection de certaines parties du quai de Port-Moody, Colombie Anglaise (107me contrat). Présentée à la Chambre des communes le 11 mai 1887, par l'honorable J. H. Pope —

l'as imprimée.

34b. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant :—1. Le choix de la route. 2. Le progrès des travaux. 3. Le choix ou la réserve des terres. 4. Le paiement des deniers. 5. La construction des embranchements. 6. Le progrès des travaux sur les embranchements. 7. Les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises. 8. Les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent. 9. Les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état. 10. Copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la compagnie de chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. Présentée à la Chambre des communes le 13 mai 1887, par l'honorable J. H. Pope.....*Imprimé pour les documents de la session seulement.*

34c. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 6 juin 1887—Etat indiquant la nature de la convention existant entre le gouvernement du Canada et la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien ou autres parties, s'il en est, relativement à l'emplacement de ville, à Régina, et autres emplacements de ville dont le gouvernement est en partie propriétaire; ce qu'a coûté la perception des versements faits sur les lots vendus dans tels emplacements de ville, jusqu'au 30 juin 1886, ainsi que le montant réalisé par le gouvernement, jusqu'à la même date, sur la vente de tels lots; aussi le nombre de lots, dans tels emplacements de ville, et la quantité de terres arables, dans les Territoires du Nord-Ouest, auquel a droit la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, sans toutefois avoir jusqu'ici obtenu de titre du gouvernement. Présentée à la Chambre des communes le 17 juin 1887—*M. Davin—*

Imprimée pour les documents de la session seulement.

34d. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 mai 1887—Liste de toutes les terres vendues dans la province du Manitoba par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur. Présentée à la Chambre des communes le 22 juin 1887—*M. Watson.....Pas imprimée.*

35. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 19 avril 1886—Copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds," dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Loutinière. Présentée à la Chambre des communes le 29 avril 1887 —*M. Rinfret.....Pas imprimée.*

36. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 20 avril 1887—Etat indiquant toutes sommes d'argent perçues depuis le 1er octobre 1868, en vertu de lois et ordres en conseil passés à cet effet, pour droits sur réimpressions étrangères d'ouvrages anglais soumis au droit de propriété littéraire, ainsi que les montants perçus sur chacun de ces ouvrages, et le total remis chaque année au gouvernement impérial pour être distribué aux personnes ayant des droits de propriété sur tels ouvrages littéraires. Présentée à la Chambre des communes le 29 avril 1887.—*M. Edgar.....Pas imprimée.*

MATIÈRES DU VOLUME N° 17.

37. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 29 mars 1886—Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargne postales et les banques d'épargne du gouvernement à la date du 1er janvier 1886, indiquant le nombre des déposants ayant des montants au-dessus de \$1,000; nombre de déposants ayant des montants au-dessus de \$500 et au-dessous de \$1,000;